



Le guide du Compostage

LE COMPOSTAGE, QU'EST-CE QUE C'EST?

C'est un procédé de dégradation naturelle des déchets de cuisine et de jardins où bactéries, champignons et petits invertébrés transforment les déchets en un produit comparable au terreau de bonne qualité : le compost est un excellent fertilisant!

POUR QUOI FAIRE?

Composter vous permet de diminuer le volume de vos ordures ménagères. En moyenne, un Français produit 390 kg de déchets par an. En faisant du compost, on peut réduire ses déchets jusqu'à 40 kg.

3 RÈGLES D'OR : MÉLANGER AÉRER ARROSER

1. Bien mélanger les matières

Les matières vertes et humides (tontes, restes alimentaires...) doivent être mélangées aux matières brunes et sèches (branches broyées, paille, feuilles mortes...). Idéalement, il faut de 50 à 60% de matières vertes pour 50 à 40% de matières brunes.

2. Aérer

Il faut mélanger régulièrement le compost afin de bien l'aérer et éviter ainsi les mauvaises odeurs.

3. Veiller à une humidité correcte

La transformation des déchets en humus (compostage) ne peut se réaliser qu'avec un taux d'humidité satisfaisant. Si le compost est trop sec, il faudra l'arroser. S'il est trop humide, il suffira d'y incorporer des déchets bruns et secs.

LES MATIÈRES À METTRE DANS LE COMPOSTEUR

Les matières vertes, molles et humides, sont riches en azote (N) :

Herbe de tonte, mauvaises herbes
Feuilles d'arbres fraîches
Restes et épluchures de fruits et légumes
Fleurs coupées, fanées
Marc, filtres à café, sachets de thé
Restes de purin et plantes à purin
Ail et oignon (en très faible quantité)

Les matières brunes, dures et sèches, sont riches en carbone (C):

Sciure, copeaux de bois, paille
Feuilles et fines branches d'arbres
sèches
Coquilles d'œuf et de noix écrasées
Papier essuie-tout
Cartons coupés en petits morceaux

Papier journal (en faible quantité)

LES MATIÈRES À NE PAS METTRE DANS LE COMPOSTEUR

Certaines matières sont interdites, sous peine de détruire le processus de compostage :

Os et restes de viande
Restes de poisson
Agrumes
Plastique et polystyrène
Produits laitiers
Mégots de cigarettes
Chewing gum
Excréments
Résineux (sapins et thuyas)





LES DIFFÉRENTES UTILISATIONS DU COMPOST

Le paillis (3-4 mois) :

Le pré-compost peut être utilisé pour pailler (couche de 2 à 3 cm) les parterres de fleurs, autour des arbres ou le long des haies. Cette pratique préserve l'humidité, protège les racines et limite la pousse des mauvaises herbes.

L'amendement organique (6-8 mois) :

Riche en oligo-éléments et matières organiques, il permettra d'enrichir le sol. Idéal pour votre potager, il est conseillé de l'épandre en automne.

Le rempotage (12 mois et +):

Le compost est à maturité et peut être utilisé comme terreau pour les fleurs. Il contient de nombreux éléments nutritifs qui participent à l'enrichissement des plantations en pot. Le compost étant trop riche, il est conseillé de le mélanger avec de la terre (50/50).

COMMENT OBTENIR UN COMPOSTEUR

Le SMAV vous permet d'acquérir un composteur. Il existe 2 tailles : 400 L ou 800 L. Celui de 400 L est à 15 €, celui de 800 L est à 25 €.

Le composteur est à venir retirer muni d'un justificatif de domicile (facture EDF, téléphone...), sur rendez-vous, auprès du Point Info Déchets du SMAV.

Votre composteur est délivré en kit, accompagné d'un bio seau.

Demandez dès aujourd'hui votre COMPOSTEUR auprès du SMAV!







